



AVIS D'APPROBATION

Du Scot du Pays Berry St-Amandois

Par délibération en date du 3 octobre 2025, le Comité Syndical du syndicat mixte de développement du Pays Berry St-Amandois a décidé d'approuver son schéma de cohérence territoriale.

Cette délibération est consultable au siège du Syndicat Mixte, sur son site internet (www.pays-berry-st-amandois.fr) et dans les mairies et communautés de communes membres.

Le dossier est également tenu à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte et sur son site internet.

Le Scot est exécutoire depuis le 15 octobre 2025